

ARGUMENTAIRE

Au cours de ces dernières années, l'intérêt accordé par les décideurs politiques et les organisations internationales pour les startups n'est plus à démontrer. Cet intérêt s'explique par le fait qu'elles sont considérées comme l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour atteindre les objectifs de développement socio-économique. Elles sont perçues comme des vecteurs potentiels pour la stimulation des innovations, la création de la valeur ajoutée et d'emplois pour les jeunes, ainsi que l'attraction des investissements étrangers.

Or le développement des startups dans un territoire quelconque nécessite la création d'un écosystème propice et stimulant. Cet écosystème est composé par un ensemble d'acteurs et d'une panoplie de politiques. Pour les acteurs, on distingue les incubateurs, les accélérateurs, les universités, les espaces de coworking et les bailleurs de fonds ... qui s'associent et interagissent pour faciliter l'émergence des startups. Pour ces politiques, on évoque à titre d'exemple la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire approprié qui tient compte des spécificités des startups (Innovation, scalabilité, agilité...).

A l'instar de plusieurs pays, la Tunisie n'a pas échappé à cette tendance. Les autorités publiques ont déployé des efforts remarquables pour booster le développement des startups et faire de la Tunisie une « Startup nation ». Dans cette approche, le gouvernement tunisien a mis en place plusieurs mesures ambitieuses, tels que la promulgation du startup act (2018) qui a créé un environnement légal propice au développement des start-ups, ou encore l'accès à d'autres modes de financement à savoir le crowdfunding ou le financement participatif (2020). La Tunisie a connu également une augmentation significative du nombre d'incubateurs et d'accélérateurs qui accompagnent les startups à différents stades de leur développement. Ces diverses mesures ont entraîné une augmentation de nombre des startups labellisées à un chiffre de 1002 en 2023.

Malgré ces mesures, les résultats restent insuffisants. Les start-ups tunisiennes sont confrontées à plusieurs problématiques. Entre autres, la difficulté d'accéder à des financements adaptés à leur profil risqué et leurs besoins évolutifs, le taux d'échec très élevé des startups, ...

Du reste, l'écosystème des start-ups tunisiennes est en stagnation, et le classement de Global Startup Ecosystem Index 2023 montre pour la troisième année consécutive, un recul de classement de l'écosystème tunisien des startups passant de 77 en 2020 à 91 en 2023. De plus, on constate que la levée des fonds par les start-ups tunisiennes s'élève à 35 millions de dollars en 2022 qui se situe loin derrière le Kenya (1 milliard de dollars), l'Égypte (766 millions de dollars), l'Afrique du Sud (640 millions de dollars), le Nigeria

(587 millions de dollars) qui sont les “Big Four” des levées de fonds sur le plan continental.

PROBLEMATIQUE

Ce colloque réunit des universitaires, entrepreneurs, acteurs de l'écosystème des startups et décideurs publics pour analyser l'écosystème des startups en Tunisie et dans le monde, à travers une approche à la fois théorique et empirique. Débattre les différentes stratégies d'accompagnement et de financement des startups permet de mettre en exergue les différentes contraintes et causes qui entravent leur essor et de proposer des scénarios adaptés pour mieux stimuler l'évolution de cet écosystème.

AXES DU COLLOQUE

Axe n° 01 : Ecosystème mondial des startups et les bonnes pratiques.

Axe n° 02 : Cadre légal de l'écoystème des startups en Tunisie.

Axe n° 03 : Startups, les universités et la recherche scientifique.

Axe n° 04 : Financement des startups : le crowdfunding, le capital risque, business angels et la finance islamique ...

Axe n° 05 : Accompagnement des startups : incubateurs, accelerateurs, espaces de coworking ...

Axe n° 06 : Management des startups.

Axe n° 07 : Startups, l'Innovation et l'intelligence artificielle.

COMITE SCIENTIFIQUE

Président d'honneur du colloque : Hamadi FEHRI, Professeur ès Sciences économiques

Amira KADDOUR, *College of Business, Université du Roi Khalid, Arabie Saoudite.*

Badran RADDAOUI, *Institut Polytechnique de Paris, France.*

Catherine PEYROUX, *Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions, Université Paul Valéry Montpellier 3, France.*

Chaimae BAHY SLAOUI, *Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales Ain Chock - Université Hassan II Casablanca, Maroc.*

Faten GUIZANI AMARI, *Institut Supérieur des Technologies de l'Information et de la Communication, Tunisie.*

Gérard Akrikpan Kokou DOKOU, *Université du Littoral Côte d'Opale- France.*

Haifa OTHMANI, *Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Gafsa.*

Hassan BELLHI, *Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, Agadir, Université IBNOU ZOHR, Maroc.*

Imen MHAMID, *Institut Supérieur d'Administration des Entreprises de Gafsa, Tunisie.*

Imen OULED DLALA, *Ecole Supérieur d'Ingénieur Léonard-de-Vinci, France.*

Jean-Claude PACITTO, *Université Paris- Est, Créteil, France.*

Karim MESSEGHEM, *Université de Montpellier, France.*

Khaled KADDOUR, *Docteur en Prospective et Stratégie des Organisations, Tunisie.*
Khaled NASRI, *Faculté des Sciences Economiques et Gestion de Tunis, Tunisie.*
Majda ELAGY, *Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales, Marrakech, Université Cadi Ayyad, Maroc.*
Mohamed Fadhel SAAD, *Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Gafsa, Tunisie.*
Mohamed Anis BEN ABDALLAH, *Faculté des Sciences Economiques et Gestion de Nabeul, Tunisie.*
Mouna BEN DAOUED, *Institut Supérieur de Gestion de Tunis, Tunisie.*
Nabil AFLOUK, *Institut des Hautes Etudes Commerciales de Carthage, Tunisie.*
Nihel ZIADI BEN FADHEL, *Faculté des Sciences de Tunis, Tunisie.*
Nidhal ZIADI ELLOUZ, *Faculté des Sciences de Tunis, Tunisie.*
Nouara HAMLIL, *Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, Algérie.*
Olfa KAMMOUN, *École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales de Tunis, Tunisie.*
Omar BOURAOUI, *Institut Supérieur de Finance et de Fiscalité de Sousse, Tunisie.*
Rabeh ABBASSI, *Faculté des Sciences de Tunis, Tunisie.*
Rachdi NASRI, *Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Gafsa, Tunisie.*
Riadh RADDAOUI, *Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Gafsa, Tunisie.*
Said ETTAIEB, *Institut Supérieur des Sciences Appliquées et Technologie de Gafsa, Tunisie.*
Said GHNIMI, *Faculté des Sciences de Tunis, Tunisie.*
Said JABBOUR : *Université d'Artois, France.*
Sami BEN MIM, *Institut des Hautes Etudes Commerciales de Sousse, Tunisie.*
Selma BENAZIZ, *Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Ain Sebaa, Université Hassan II de Casablanca, Maroc.*
Vincent LAGARDE, *IAE- École Universitaire de Management Limoges – France.*
Wissem ELHENI, *Présidence du Gouvernement Tunisien, Tunisie.*

COMITE D'ORGANISATION

Rachdi NASRI (ISET Gafsa)
Riadh RADDAOUI (ISET Gafsa)
Haifa OTHMANI (ISET Gafsa)
Mohamed Fadhel SAAD (ISET Gafsa)
Imen MHAMID (ISAE Gafsa)
Hadhami AISSAOUI (ISET Gafsa)
Houneida DHAOU (ISET Gafsa)
Hasna KHMILI (ISET Gafsa)
Anis SENDI (AJA)
Fakhri Abou Saoud KAHOUACH (ISET Gafsa)
Issa BOURASSE (ISET Gafsa)

DATES A RETENIR

- **30 juillet 2024:** Date limite de reception des resumés.
- **10 aout 2024 :** Date limite de réponse du comité scientifique.
- **31 aout 2024 :** Date limite d'envoi des communications en texte intégral.
- **28 et 29 septembre 2024 :** Tenue du colloque.

LIEU DE TENUE DU COLLOQUE

Gafsa- Tunisie

NORMES DE SOUMISSION

- Les participants sont invités à envoyer le résumé et le texte intégral à l'adresse suivante: colloque.startup@gmail.com
- Les communications peuvent être soumises en français, en anglais ou en arabe.
- la proposition de communication : ne doit pas dépasser 500 mots, bibliographie minimale comprise. Elle sera rédigée en Times New Roman 12, interligne simple. Merci d'indiquer sur une page séparée le titre de la proposition, le nom de l'auteur (ou des auteurs) et les coordonnées professionnelles.
- Toute soumission doit être sous format Word et PDF.

VALORISATION

Les contributions pertinentes seront proposées pour publication dans un ouvrage collectif.

FRAIS DE PARTICIPATION ET MODE DE PAIEMENT

Les inscriptions au colloque :

- Frais d'inscription sans hébergement (pause- café et déjeuner) : 200 DT pour les résidents et 60 euros pour les non-résidents.
- Frais d'inscription avec hébergement (2 nuits) : 400 DT pour les résidents et 120 euros pour les non-résidents.

Le paiement peut se faire :

- Par virement bancaire au compte de l'Association Jeunes et Sciences (Club Gafsa) : IBAN : TN5917801000000229557756
- Par bon de commande ou paiement sur place.

CONTACT ET INFORMATION

Rachdi NASRI

nasrirachdi@gmail.com

Mobile : +21693104168 // WhatsApp : +21693104168